

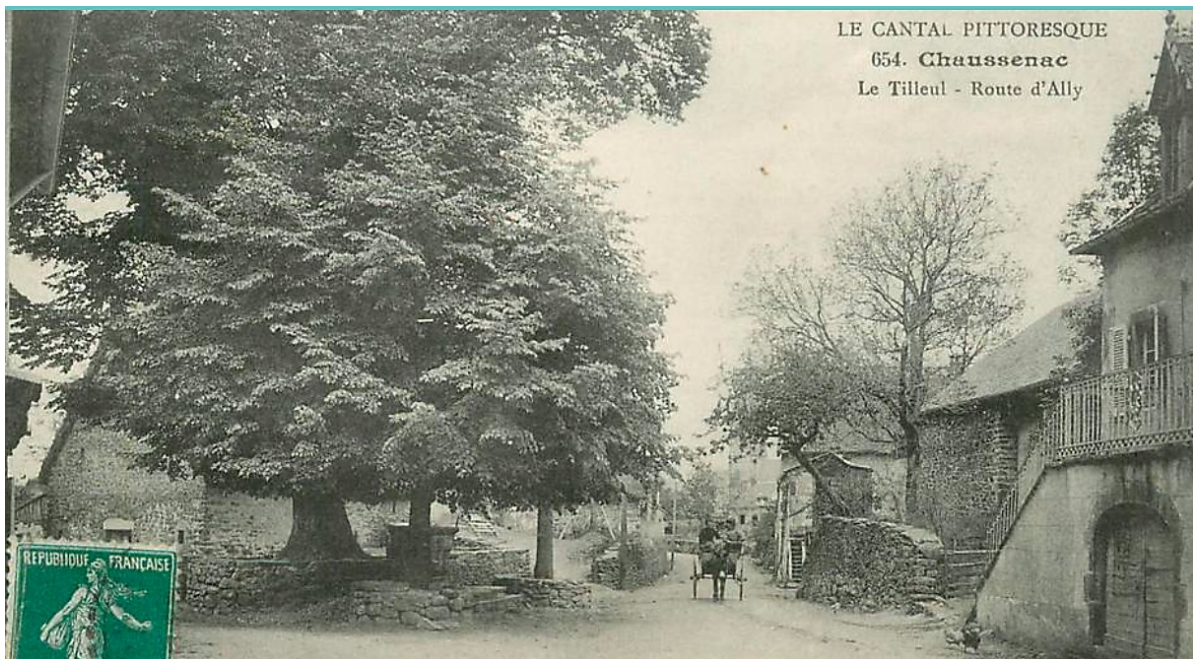
MASSACRE POUR UNE BAGATELLE

« Écoute, bûcheron, arrête un peu le bras »

Pierre de Ronsard

La *fée électricité*, malgré ses indéniables bienfaits, n'a pas toujours eu et n'a toujours pas bonne presse dans les campagnes d'Auvergne et d'ailleurs. On sait le préjudice causé à la Xaintrie par la submersion des pittoresques vallées de la Dordogne et de la Maronne, préjudice que la création de quelques bases estivales de loisirs lacustres ne compense que très partiellement. On sait la pollution visuelle qu'engendrent les lignes à haute tension qui sillonnent le pays sans égards pour les lieux traversés. L'on sait enfin les nuisances potentielles que peuvent générer les champs d'éoliennes à la taille de plus en plus gigantesque, sur les paysages et les sites les plus emblématiques.

Ce que l'on sait moins, ce sont les dommages irrémédiables causés par l'installation des premières lignes électriques sur l'environnement naturel des bourgs, des villages, des hameaux et plus généralement de la campagne de notre région.



Chaussenac le tilleul de la route d'Ally (circa 1900)

Il est utile pour identifier la cause et mesurer l'ampleur de ces dommages de revenir brièvement sur les textes légaux qui ont défini depuis l'origine le statut juridique des lignes électriques. Afin de faciliter leur installation, l'article 12 paragraphe 4 de la loi du 15 juin 1906 disposait que la déclaration d'*utilité publique* d'une distribution d'énergie conférait au concessionnaire la possibilité d'imposer une *servitude d'élagage* donnant le droit de « *couper les branches d'arbre se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, qui*

pourraient par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts circuits ou des avaries aux ouvrages.» Mais le texte n'autorisait en aucune façon à *couper* les arbres eux-mêmes. Cette restriction apparut rapidement comme une gêne pour les opérateurs dans la mesure où elle était, selon leurs dires, source de retards et de surcoûts. Ils firent donc pression sur les responsables politiques afin d'élargir leur pouvoir ; or ces derniers ne pouvaient ignorer cet appel à un moment où l'énergie électrique apparaissait comme un facteur majeur de modernisation du pays. C'est pourquoi, le 18 novembre 1938, le gouvernement Daladier prenait un décret-loi modifiant la loi de 1906 afin de permettre *« l'abattage des arbres situés à proximité des emplacements des conducteurs aériens d'électricité, gênant leur pose ou susceptibles, par leur mouvement ou leur chute, d'occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.»*

Ce léger écart sémantique était en fait une véritable révolution puisqu'il permettait de fixer le tracé des lignes sans souci excessif de la présence d'arbres, désormais susceptibles d'être abattus dès qu'ils gênaient la pose des installations selon le plan prévu.

Les entreprises concessionnaires délivrées de toute contrainte, ce fut la ruée sur les cognées au point que les amis de la nature s'en émurent. D'abord les Parisiens en la personne de Gérard Bauër⁵⁰, un auteur à succès qui fit part de ses préoccupations dans les colonnes du Figaro. Puis ce fut le tour des provinciaux plus directement concernés et, parmi eux, notre chantre local Raymond Mil, jamais sourd à l'appel pour la défense d'une cause juste, surtout lorsqu'il s'agit de la nature. Par la plume et le dessin, la polémique et la poésie, ses armes de toujours, il partit donc en croisade dès les premiers jours de 1939 dans les colonnes de *La Croix du Cantal*.

Contre un massacre

« La presse parisienne a déjà protesté pour nous et le Cantal vient d'être signalé particulièrement au sujet de l'abattage en masse sans pitié et sans scrupule des plus beaux arbres de notre pays. Depuis quelque temps en dépit des plaintes des paysans dont nous recevons chaque jour l'écho, des émissaires de sociétés de distribution d'éclairage électrique, marquent de rouge en vue d'une hécatombe implacable un très grand nombre d'arbres magnifiques, vigoureux et sains.

S'ils sont tentés de négliger toute espèce de goût esthétique et de considérations sentimentales, on aurait tort de s'en prendre à eux : ils agissent, paraît-il en service commandé : un décret-loi signé Daladier, voire un arrêté préfectoral rendu ou à venir donneraient les pouvoirs les plus étendus aux ravageurs. Les sociétés concessionnaires d'électricité seraient autorisées à détruire tous les jeunes arbres poussés à vingt mètres des lignes de haute tension et tous les arbres de haute futaie quelle que soit leur essence, leur utilité, leur production, et dont la pointe pourrait en tombant effleurer un fil électrique.

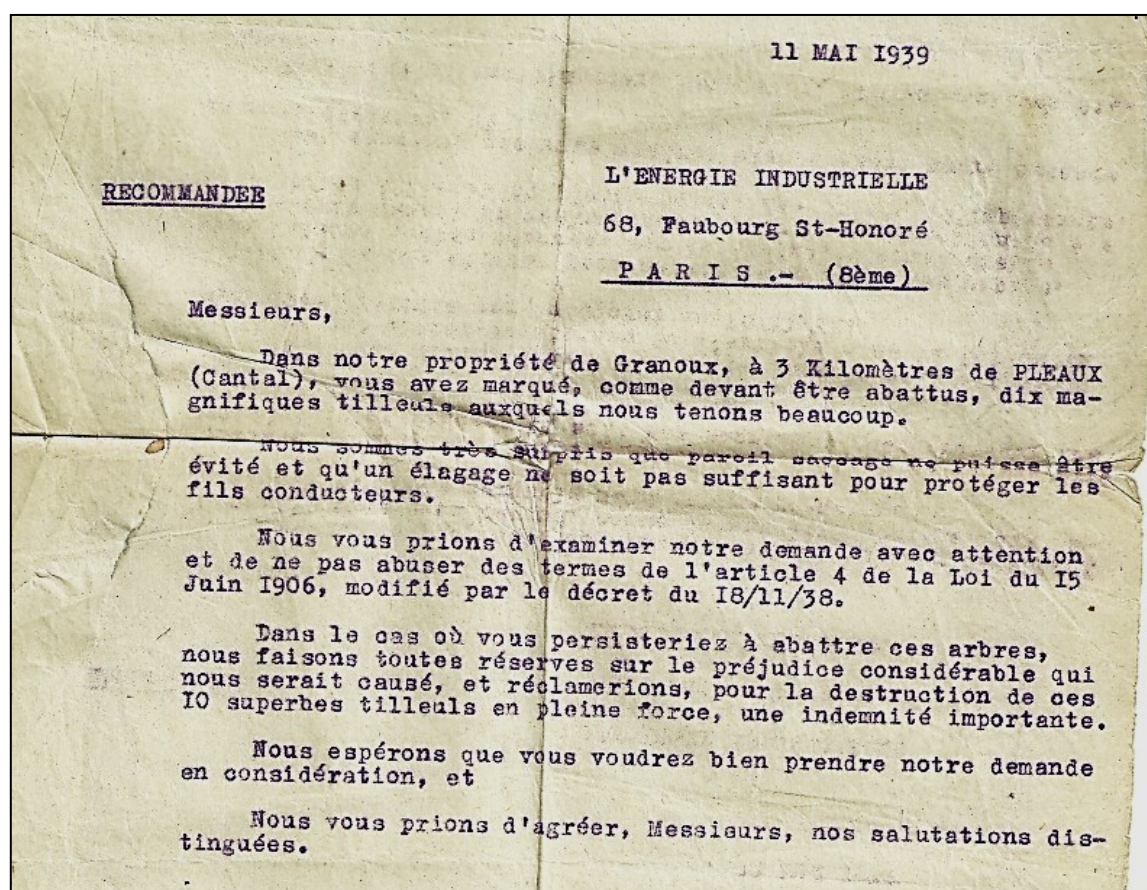
Est-ce exact ? Ce qui est indéniable c'est que nous avons vu marquer par ce vandalisme les plus beaux arbres de nos places et des communaux de nos villages, les plus somptueuses allées

⁵⁰ Gérard Bauër, né le 7 octobre 1888 au Vésinet et mort le 4 septembre 1967 à Paris, est un essayiste et critique français.

de nos routes et de nos châteaux, des coins entiers de bois, des noyers en plein rapport, des châtaigniers en grand nombre, des tilleuls même loin des lignes ; hêtres, platanes, chênes tout « doit y passer ». Il n'est que temps de réagir. Nous affirmons que nombre de propriétaires sont furieux ; nous avons entendu parler « de prendre la fourche et le fusil ». Dans un très bel article paru dans le Figaro du 14 février, Gérard Bauër sous le titre « Contre un massacre » se demande s'il n'y a vraiment plus moyen de « concilier la lumière et l'ombre », l'électricité et les arbres ; si l'on ne peut détourner certaines lignes, n'est-il pas plus simple et moins onéreux d'élaguer chaque saison que d'abattre ? Dans tous les cas, les plans de destruction que nous connaissons sont inadmissibles et il semble que toutes nos sociétés savantes, nos syndicats d'initiative, tous ceux qui s'intéressent à la beauté de notre pays et aussi au respect de la petite propriété, devraient protester hautement auprès de Monsieur le préfet ou de toute autorité compétente pour conserver intact le visage de notre beau Cantal ».

Raymond Mil

Cet appel à protester devait être entendu comme en témoigne ci-dessous le double d'un courrier adressé à l'entreprise concessionnaire par un propriétaire du village de Granoux dans la commune de Pleaux.



Lettre d'un propriétaire du village de Granoux, commune de Pleaux, adressée au concessionnaire

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui dans quelle mesure cette levée de boucliers a infléchi la situation sur le terrain. On peut imaginer que les autorités publiques et les élus locaux

sensibilisés au problème par leurs électeurs aient demandé aux concessionnaires de ne pas abuser des termes du décret-loi du 18 novembre 1938, comme le suggère très raisonnablement le propriétaire de Granoux. Mais la situation internationale, la montée des périls, l'ouverture des hostilités avec l'Allemagne et l'installation dans la « drôle de guerre » ont probablement assez rapidement détourné l'attention des responsables politiques et de l'opinion publique d'un problème sans commune mesure avec les défis existentiels que devait affronter le pays.

Les travaux intensifs d'extension du réseau électrique se sont donc poursuivis pendant cette période et ont causé des dommages irrémediables à l'environnement des bourgs et des villages, par l'abattage en masse d'arbres centenaires qui auraient pu être sauvés. Même s'il est difficile à documenter faute de témoignages en nombre suffisant, ce *massacre* ressort clairement des quelques archives dont on dispose comme le montrent les illustrations du



Pleaux La place du marché (1920)

présent article. Le préjudice subi par l'environnement peut aussi se laisser appréhender par la comparaison avec nos voisins européens. Si certains pays ont manifestement suivi le mauvais exemple de la France, d'autres plus sensibles au maintien du décor naturel dont les arbres constituent l'indispensable ornement, ont su préserver l'intégrité des paysages tels que les siècles les ont façonnés. L'Angleterre appartient à cette seconde catégorie. Il suffit de se promener dans les provinces du sud du pays comme le Kent pour mesurer la différence avec nos campagnes au regard du nombre d'arbres majestueux agrémentant les places de village, les chemins ruraux et les prairies. Ce contraste n'est pas sans rappeler *mutatis*

mutandis l'opposition entre le *jardin à la française* soumis aux rigueurs du cordeau, des cisailles et de la perspective la plus abstraite, et le *jardin à l'anglaise* laissant la nature, discrètement mise en scène, donner le spectacle de tableaux intimes ou grandioses révélés tour à tour derrière le rideau multiple d'arbres centenaires.

Mais si Le Nôtre avait effectivement manié la cognée et fait table rase du plat pays, c'était pour offrir au regard des Grands les jeux infinis d'une géométrie grandiose de parterres subtilement entremêlés et d'arabesques rehaussés de surprenantes sculptures végétales, alors que la cognée servile des concessionnaires d'électricité n'a fait que dépouiller le paysage

de son immémorial festonnage de verdure au bénéfice d'un lacs de poteaux décharnés quand ce n'était pas d'un alignement de monstrueux pylônes de fer !

Raymond Mil ne s'y est d'ailleurs pas trompé qui, avec sa verve coutumière, a imaginé et illustré le dialogue suivant entre un vénérable chêne et l'un de ces pylônes tentant de le toiser du haut de sa masse de fer :



Nous jalonons avec mes frères, bien en ligne,
L'effort humain ; je règne à l'endroit qu'on m'assigne,
Symbole d'ordre, de silence de raison
Mon bras de fer commande à l'immense horizon...

*Squelette sans âme et sans vie !
Triste potence des nuées !
Morne épouvantail des étoiles !
répondit le chêne en rêvant.⁵¹*

Les drames et les misères de la guerre surmontés, le débat ouvert à la veille des hostilités sur la compatibilité des exigences du progrès avec la sauvegarde du milieu naturel fut renvoyé à des temps meilleurs. La reconstruction et la modernisation du pays demandaient la mise en place rapide d'infrastructures performantes ; le réseau de distribution d'électricité fut donc parachevé et densifié dans l'indifférence générale et la mise en eau de nouveaux barrages se fit sans état d'âme excessif.

Mieux ou pire, d'autres impératifs tenant à la modernisation des structures agricoles allaient promouvoir des opérations de remembrement guidées par le seul et unique souci d'accroître la productivité, sans égard pour toute autre considération. Les campagnes et notamment les régions de bocage, allaient en sortir défigurées par l'arasement systématique des tertres et des talus, des murs en pierre, des haies et, souvent, des derniers arbres isolés ou en bosquets qui avaient échappé au premier massacre. Désormais l'arbre allait donc être ramené à sa stricte fonction économique et assigné en résidence dans les forêts dont il ne devait sortir que sous forme de grumes ou de rondins.

Derniers résistants : les arbres alignés comme à la parade qui ombrageaient depuis toujours nos routes et notamment les platanes qui faisaient le charme des routes du Midi. Las, un autre impératif peut-être encore plus absolu que celui du rendement allait les condamner sans appel. En effet, quelque fonctionnaire désœuvré en haut lieu ayant réalisé qu'il arrivait qu'un conducteur terminât sa route contre un de ces innocents platanes, décréta que la responsabilité en incombait exclusivement à cet arbre dangereux et qu'il importait dès lors d'en débarrasser les routes de France pour la plus grande sécurité de l'automobiliste roi. Ainsi fut fait, du moins jusqu'à ce qu'un Cantalien comme Raymond Mil, amoureux comme lui

⁵¹ Extrait du recueil "Sonnailles"

de la nature et féru de poésie, le président Pompidou, alertât le premier ministre sur l'incongruité d'une telle décision par la lettre suivante.

***Lettre adressée le 17 juillet 1970 par le Président Georges Pompidou
à son Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas***

« J'ai eu par le plus grand des hasards, communication d'une circulaire du ministre de l'Équipement - direction des routes et de la circulation routière - dont je vous fais parvenir photocopie. Cette circulaire, présentée comme un projet, a en fait déjà été communiquée à de nombreux fonctionnaires chargés de son application, puisque c'est par l'un d'eux que j'en ai appris l'existence. Bien que j'aie plusieurs fois exprimé en Conseil des ministres ma volonté de sauvegarder "partout" les arbres, cette circulaire témoigne de la plus profonde indifférence à l'égard des souhaits du président de la République. Il en ressort, en effet, que l'abattage des arbres le long des routes deviendra systématique sous prétexte de sécurité. Il est à noter en revanche que l'on n'envisage qu'avec beaucoup de prudence et à titre de simple étude, le déplacement des poteaux électriques ou télégraphiques. C'est que, là, il y a des administrations pour se défendre. Les arbres, eux, n'ont, semble-t-il, d'autres défenseurs que moi-même et il apparaît que cela ne compte pas. La France n'est pas faite uniquement pour permettre aux Français de circuler en voiture, et, quelle que soit l'importance des problèmes de sécurité routière, cela ne doit pas aboutir à défigurer son paysage. D'ailleurs, une diminution durable des accidents de la circulation ne pourra résulter que de l'éducation des conducteurs, de l'instauration des règles simples et adaptées à la configuration de la route [...]. La sauvegarde des arbres plantés au bord des routes - et je pense en particulier aux magnifiques routes du Midi bordées de platanes - est essentielle pour la beauté de notre pays, pour la protection de la nature et pour la sauvegarde d'un milieu humain.[...]

La vie moderne dans son cadre de béton, de bitume et de néon créera de plus en plus chez tous un besoin d'évasion, de nature et de beauté. L'autoroute sera utilisée pour les transports qui n'ont d'autre objet que la rapidité. La route, elle, doit redevenir pour l'automobiliste de la fin du 20e siècle ce qu'était le chemin pour le piéton ou le cavalier : un itinéraire que l'on emprunte sans se hâter, en en profitant pour voir la France. »

Georges Pompidou

Ainsi deux cantaliens humanistes ont-ils tenté à trente ans d'intervalle, de lutter contre le fléau de la modernité mal comprise, né de la collusion, malheureusement trop fréquente, entre des intérêts privés (c'était certainement le cas des concessionnaires d'électricité avant la deuxième guerre mondiale) et une administration d'autant plus zélée dans l'application de la loi que son objet frise l'absurde.

Ont-ils réussi ?

S'il est effectivement possible de relever ponctuellement, ici et là, quelque effet de ce réquisitoire indigné, force est de constater que la technostructure ouvertement dénoncée par le président Pompidou, plus ou moins soutenue par les Politiques indifférents ou complices, a continué à sévir. Ayant éliminé les arbres, elle ambitionne aujourd'hui de les remplacer par des éoliennes au risque de défigurer nos plus emblématiques paysages. Il n'est pas question ici de remettre en cause la nécessité incontestable de recourir aux énergies nouvelles, mais simplement de demander que les initiatives prises à cet effet répondent à un minimum de *discernement* et de *bon sens* au lieu de *bagatelliser*⁵² les préoccupations légitimes des amoureux de la nature et du patrimoine dans ce qu'il a de plus large.

Mais souvent le mal (s'ajoutant à d'autres méfaits plus anciens) s'est imposé de façon quasi irréversible. Ainsi tel ou tel village cantalien, privé *in illo tempore* de son clocher à peigne par les oukases de Monseigneur Marguerie⁵³, dépouillé de son *Sully* par les décrets-lois du Président Daladier⁵⁴, débarrassé de ses haies et ses murets de pierres par les directives européennes du commissaire Mansholt⁵⁵ et toisé par les monstrueux moulins de l'ex-ministre Hulot a rejoint, malgré parfois le courage et la lucidité de ses élus, la cohorte anonyme des bourgs perdus de la *diagonale du vide* où le marasme économique le dispute à la laideur.

Fort heureusement la France est sans doute le pays d'Europe où la variété des paysages et des traditions rurales est la plus riche et beaucoup ont été préservés. Il faut souhaiter que la prise de conscience qui s'amorce à tous les niveaux (l'Europe octroie maintenant des primes à la reconstitution des haies !) permette de satisfaire le «*besoin d'évasion, de nature et de beauté*» qui, selon le Président Pompidou, est la contrepartie nécessaire d'une certaine forme de modernité fondée sur «*le béton, le bitume et les néons.*»

NDLR (avec la collaboration de Raymond Mil et Georges Pompidou)

⁵²Dans le sens de tenir pour négligeable.

⁵³ Voir Pierre Moulier, *Mgr Frédéric de Marguerie, un évêque archéologue dans le Cantal (1837-1852)*.

⁵⁴ Edouard Daladier, président du Conseil d'avril 1938 à mars 1940.

⁵⁵ Commissaire européen à l'agriculture, de nationalité néerlandaise, qui fut le promoteur d'une politique de réforme radicale des structures agricoles dans les années 1970.